

LES HORREURS DE NICOLAS SARKOZY ET DE SES COMPARSES

Le ministre de l'Intérieur prend depuis quelques semaines la pose de la victime parce que son nom est cité dans une affaire de comptes occultes dont il ne serait pas titulaire. C'est bien triste. Mais on connaît pire. Bien pire. Et qui se produit de son fait...

Mariam Sylla et ses deux enfants Mohamed (5 ans et ½) et Aïssata (3 ans) ont été montés de force dans un avion pour le Mali, le samedi 13 mai. Cette jeune femme vivait en France depuis sept ans. Ses enfants y sont nés. Mariée très jeune, elle avait été victime de violences conjugales qui lui avaient laissé un lourd handicap : elle est pratiquement sourde. Réfugiée à Orléans, elle tentait de se reconstruire. Ses enfants y étaient scolarisés, Mohamed en grande section à l'école maternelle, Aïssata en petite section. Mariam Sylla a été interpellée le jeudi 11 mai, dans l'Eure. Le soir même elle était placée en rétention à Rouen (Oissel) avec ses enfants alors qu'une procédure était en cours pour contester l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière pris par le préfet du Loiret et que l'audience était fixée au 15 mai.

Elle a été expulsée moins de 48 heures, sans que personne ne soit prévenu. La circulaire ministérielle du 31 octobre qui suspend jusqu'à la fin de l'année scolaire la reconduite des parents d'enfants scolarisés a été délibérément ignorée par les préfets et le Cabinet du ministre alerté.

Elle devait être entendue par le juge des libertés et de la détention (JLD) avant son expulsion. Elle ne l'a pas été. Soumises à l'obligation de faire du chiffre, les préfetures du Loiret (signataire de l'APRF) et de l'Eure (responsable du placement en rétention) ont ignoré les règles de procédure. Qu'importent les formes, pourvu qu'on ait l'expulsion et les chiffres !

Le 15 mai, le Tribunal administratif d'Orléans a annulé l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Honteuse sur le fond, l'expulsion de Mariam Sylla et de ses enfants est aussi illégale dans la forme.

Le RESF, les enseignants et les parents d'élèves des écoles où étaient scolarisés Mohamed et Aïssata, tous ceux qui dans ce pays conservent un minimum d'attachement aux valeurs d'humanisme ont exigé le rapatriement de Mariam Sylla et de ses enfants.

Ces événements déshonorent ceux qui en sont responsables. A commencer par le ministre de l'Intérieur, le Premier ministre et le Président de la République qui, par delà les sordides conflits qui les opposent, portent collectivement la responsabilité de ces horreurs, parmi d'autres.

Après les rassemblements devant l'école Jules Vallès à Clermont-Ferrand, devant l'école Jules Ferry à Cébazat, devant le collège La Charme...

Après la mobilisation des personnels et des parents d'élèves à l'école Paul Bert, à l'école G Sand à Clermont-Ferrand, à l'école et au collège d'Aigueperse...

Après la manifestation clermontoise du samedi 25 mars contre les lois Sarkozy.

Après les manifestations du 13 mai toujours contre ces lois Sarkozy pour dire non à l'immigration jetable et à la précarité à vie

Le Réseau Education Sans Frontières appelle à des rassemblements devant toutes les préfetures de France le mercredi 31 mai.

Clermont-Ferrand

Mercredi 31 mai 2006 à 18H

Rassemblement devant la Préfecture

**Prises de parole et manifestation en direction de la
place de la Victoire suivie d'une animation musicale**

(chacun porte un instrument de musique ou une casserole pour faire du bruit)

Chasse



Omar
Mado
Marc-Éric
SARAH
Sekou
Mio
Antsa
Priscillia
Ramil
Nacer
ANAÏS
Jacinto
Louis
Ruslan
Elsa
Sandrine
Yusuf
VICTOR
Romica
Constantin
Anastasia
Adelcia
Monique
Sobiana
MANSOURA
Jin
Ravo
Guy
Nourredine
Amel
GABRIELLE
Sofiane
Cheik
Tama
Song
Nina
Dimitri
NADIA
Jeannette
Sofia
Karim
Pedro
Abdoulaye
Amina
MASSIVA
Arsène
Alain
Saburi
Soukaina
Schoron
Sara
MAHAWA

Liberté Egalité Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
à
Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Préfets de département
Monsieur le Préfet de police

CIRCULAIRE n° INT/D05/00097/C

31 octobre 2005

« Je n'ignore pas que vous êtes, de manière récurrente, confrontés à la situation délicate des jeunes majeurs scolarisés qui ne peuvent de plein droit prétendre à un titre de séjour. [...] Vous pourrez [...] leur remettre une autorisation provisoire de séjour leur permettant de finir leur année scolaire en vue de passer leurs examens. Vous devrez alors les inviter à regagner leur pays d'origine pendant la période des vacances scolaires [...]. S'ils ne défèrent pas à cette invitation, vous en tirerez les conséquences en appliquant les dispositions relatives à l'éloignement. [...] Vous veillerez, en outre, à ne pas mettre à exécution avant la fin de l'année scolaire l'éloignement de familles dont un enfant est scolarisé depuis plusieurs mois »

Nicolas Sarkozy (extraits de la circulaire du 31-10-2006)

30 Juin 2006

OUVERTURE DE LA CHASSE A L'ENFANT

Au 30 juin 2006 prendra fin la suspension des expulsions accordée pendant l'année scolaire aux jeunes majeurs scolarisés et aux parents sans papiers d'enfants scolarisés par la circulaire ministérielle du 31 octobre.

Conséquences des décisions du Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Nicolas Sarkozy sous l'autorité du Premier Ministre, Monsieur Dominique de Villepin, et du Président de la République Jacques Chirac.

l'ouverture de la chasse à l'enfant étranger est fixée au 30 juin 2006

A cette date, les préfets, les forces de police, chacun pour ce qui le concerne, sont invités à traquer en tous lieux sur le territoire national les jeunes majeurs sans papiers, les enfants dont les parents sont sans papiers et les parents eux-mêmes,

**à les interpeller
à leur domicile, dans la rue
en préfecture ou même à l'hôpital,
à les placer aussitôt en garde à vue,
à les enfermer dans des centres de rétention,
à les faire monter, sans billet de retour, de force s'il le faut,
dans des avions pour des pays de misère, qui sont parfois en guerre,
à menotter les parents devant les enfants, à les scotcher à leurs sièges d'avion.**

Force doit rester à la loi, quand bien même elle serait de circonstance et inhumaine.

Bonnes vacances.



à l'enfant

